

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril à 14 h 30, la Commission Communale d'Action Sociale, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie-de-Ré, sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 7

Date de la convocation : 23 mars 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : ARGENTI Martine, BALLEY Béatrice, GENDRE Louis, LEVAUX-THOMAS Dominique, PERRAIN Janine, RONTE Isabelle et VERGNON Gisèle.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : GUYON Didier, COTTET Laure qui ont donné respectivement pouvoir à RONTE Isabelle et PERRAIN Janine.

Secrétaire de séance : Béatrice BALLEY

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

**

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

En complément du projet de Budget Primitif 2023 distribué, Mme RONTE Isabelle, membre élue propose une présentation des grandes lignes du budget primitif 2023.

Les prévisions s'équilibrent en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme globale de **21 084,45 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré d'adopter le budget 2023 tel que présenté, à savoir section de fonctionnement (en recettes et en dépenses) : **21 084,45 €**

VOTE : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 6 avril 2023

La Présidente du C.C.A.S.,

Gisèle VERGNON

